

Secteur de la Communication - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Communication, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives :

- Radio BIP	25 000 F
- Radio SUD	25 000 F
- RCF Besançon	25 000 F

Autres subventions :

- Association «Le Marathon des Mots» pour la manifestation «Besançon fête vos jeux» : attribution d'une subvention exceptionnelle de 40 000 F.

- Club nautique de jet-ski pour Didier Boisson : attribution d'une subvention de 10 000 F pour participation aux différents championnats de jet-ski en 1997.

- ASPTT : attribution d'une subvention de 10 000 F en soutien à l'organisation de manifestations Les Rives du Doubs et La Corrida.

La dépense totale, soit 135 000 F est à imputer au chapitre 92.21 article 65748 - code service 00300.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 12 mai 1997.